

---

# COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

---

2A, rue de l'Ecole  
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.  
E-Mail : [mairie.de.bosselshausen@orange.fr](mailto:mairie.de.bosselshausen@orange.fr)



## PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 25 mai 2021 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 45. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 18 mai 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, MARXER Jean-François, SCHNEIDER Emmanuel, MEHL Florian, ERTZ Astride, DI POL MORO Eugène, conseillers municipaux élus le 23 mars 2014

Sont absents : Mme DAPP Séraphine ayant donné procuration à M. ERTZ Jean-Marc  
M. KERN Mickael

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. MARXER Jean-François**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant:

### ORDRE DU JOUR :

2021-04-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel

2021-04-02°) Installation défibrillateur

2021-04-03°) Aménagement espace paysager devant le 6 rue Principale

2021-04-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil

2021-04-05°) Demande de subventions : Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle

2021-04-06°) Divers et informations :

- Tableau des assesseurs élections régionale et départementales 20 et 27 juin 2021
- 14 juillet
- Concours fleurissement
- Marché aux puces

## **2021-04-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel :**

Mme Le Maire rappelle la délibération du 3 décembre 2020 quant au projet de réaménagement du secteur stade de foot, en espace de rencontres et de loisir intergénérationnel. De nombreuses idées à intégrer au projet avaient alors émergé sachant que de nombreux espaces pourraient être réalisés en régie (parcours vélo, agrès parcours santé, kiosque/cabane buvette, bancs...), sous réserve bien sûr que la réglementation et les normes qui se rattachent aux différents éléments ne soient pas insurmontables. Une fois que les axes d'aménagement auront été définis contact sera pris avec les services de l'Etat à ce sujet afin de s'informer sur les marges de manœuvre dont la commune dispose à ce niveau.

Mme Le Maire a ainsi demandé à M. Foglio de la Sté ALSAVERT d'étudier les possibilités d'aménagement qui s'offraient à la commune tout en intégrant un maximum d'idées émises par les membres du conseil et respectant un budget raisonnable.

M. FOGLIO expose le plan sommaire qui doit permettre de mener plus en détail une réflexion sur l'aménagement souhaité de l'espace.

Le projet se développe sur l'intégralité de la zone, hormis la partie boisée et plus marécageuse du fond du terrain (zone mare), permettant ainsi de prendre en compte et de positionner les différents souhaits d'équipements évoqués par les membres du conseil lors des dernières réflexions et réunions de travail :

### **Détail des différents espaces et équipements proposés :**

- **Implantation de l'équivalent d'un city stade** (20m X 10m) afin de se donner une idée de la dimension de jeux qui pourrait être intégrée au vu de la superficie disponible. L'aménagement et le revêtement de cette partie seront à réfléchir puisqu'il y a de grandes différences de prix entre la mise en œuvre d'un « city » complet par une entreprise spécialisée et la réalisation d'un espace de dimensions équivalentes sur lequel on installerait juste deux buts, mur de frappe, paniers de basket.... avec revêtement au sol en stabilisé ou gazon.
- **Terrain de pétanque** (15m X 6m) qui pourrait être totalement réalisé en régie, implanté à proximité du cheminement piéton et d'un kiosque.
- **Verger** planté d'une douzaine d'arbres fruitiers hautes tiges espacés d'environ 6-7 m ce qui permettrait d'offrir une belle zone ombragée qui pourrait utilement accueillir des bancs et tables à destination des usagers du terrain. La cueillette des fruits pourra être l'occasion d'organiser un moment de partage et de convivialité et pourquoi pas de permettre à une association, de valoriser la récolte (entretien et cueillette participatifs, réalisation de jus de pommes et autres recettes, accueil groupe scolaire avec association arboricole, ...). Certains élus s'interrogent sur la mobilisation des bénévoles sur la durée et préconisent de ne pas être trop ambitieux sur la taille du verger, afin de ne pas se retrouver débordés par de l'entretien trop prenant et des fruits qui ne seraient pas récoltés et pourriraient sur place, générant davantage de désagréments qu'ils ne créent d'intérêt pour la population.
- **Piste de pumptrack** (parcours en boucle fermée constituée de bosses et de virages relevés) intégrée au centre de l'espace qui permettrait aux jeunes et moins jeunes de s'adonner au plaisir de l'enchaînement de virages, creux et bosses, sans pédaler puisque le principe même de cet équipement est d'utiliser le relief pour pomper grâce à l'action des bras et jambes et ainsi avancer. M. FOGLIO rend attentif sur le prix d'un tel équipement s'il est mis en œuvre par un spécialiste en la matière. Avec quelques conseils de professionnels, on pourrait imaginer qu'une version plus « rurale » du circuit puisse être réalisée de manière plus sommaire avec un circuit constitué de simples bosses en terre...
- **Kiosque en bois** qui permettrait d'offrir un espace de repos abrité, d'organiser une buvette... Installation de plusieurs tables et bancs à proximité (prévoir de les sceller). Cet équipement pourrait clairement être réalisé en régie en mutualisant les compétences des conseillers et de certains habitants volontaires.
- **Parcours de santé** : installation de différents agrès afin de créer un parcours réparti sur une moitié de la zone. Précision est donnée que ce type d'agrès devra impérativement être normé et ne pourra donc pas être réalisé en régie. Considérant que Bosselshausen est référencée commune « Terre de Jeux », un subventionnement pourrait être sollicité dans ce cadre pour cette partie spécifiquement. Le nombre d'agrès pourrait être augmenté au fil des années si le budget ne permet pas un gros investissement lors de l'équipement de départ.
- **Ruches** : positionnement de quelques ruches à la limite de la zone côté Est, afin qu'elles ne soient pas en plein milieu des espaces dédiés aux « activités ludiques » mais dans un espace calme pour le bien être des

abeilles, à proximité des arbres fruitiers et du potager pour bénéficier de la pollinisation. Les ruches seront également un bon moyen de sensibiliser la population à l'environnement.

- **Un jardin mandala en permaculture positionné au bout du chemin de promenade entre ruches et verger** : les supports de cultures internes au jardin mandala peuvent être variés, mais la proposition faite sur le schéma d'aménagement prévoit une culture sur buttes d'un potager (auquel on pourra également intégrer des framboisiers et autres arbustes à petits fruits) en forme de spirale, ce qui permet d'avoir un cheminement intérieur et extérieur et ainsi y faciliter la circulation de tous les usagers de la zone, adultes et enfants. Ce type de réalisation pourra également facilement être mis en œuvre par un groupe de bénévoles soucieux de développer ce type de culture, épaulés par quelques personnes plus aguerries et ayant déjà de l'expérience en la matière.
- **Sentier pieds nus** : qui serpenterait côté Nord et Ouest afin de découvrir de manière très naturelle, de nouvelles sensations, toutes générations confondues. On s'y promènerait sans chaussures sur un sol naturel, recouvert de toute une variété de matériaux : sable, graviers, écorces, paille... Des petites activités ludiques et autres challenges pourraient de temps à autre être organisés sur ce parcours. De nombreux exemples de réalisations de ce type sont exposés sur internet ce qui permettra de réaliser une version originale et propre à Bosselshausen de ce sentier, à peu de frais.

**Après cette présentation très complète et qui a capté l'attention de tous les conseillers quant à l'intérêt du projet qui s'adresse bien à un public intergénérationnel, les conseillers émettent diverses remarques :**

Mme GASSER Anne demande à ce que des petits éléments de jeux ou installations à destination des tout petits, soient également intégrés au plan d'aménagement. Considérant l'espace disponible, cela ne posera pas de problème, il faudra juste le prévoir au budget puisque ce type d'élément devra également impérativement être normé et contrôlé annuellement par un organisme agréé (tout comme les agrès du parcours de santé). Elle se demande par ailleurs si le parcours de pumptrack ne prend pas trop de place sur la zone.

Face à l'idée de certains conseillers d'intégrer des arbres également au centre du pumptrack, M. BLEICHNER expose que cela générerait de la saleté sur et aux abords immédiats du circuit, sans compter les risques de d'accidents et de collisions que cela pourrait représenter. Il n'est pas certain que les fruits soient ramassés de suite lorsqu'ils seront à maturité et il vaut donc mieux éviter de prendre le risque d'en avoir sur la piste du fait que des arbres soient mal positionnés.

Pour des questions évidentes de coût de revient, M. ERTZ Jean-Marc préconise que du stabilisé soit utilisé pour la partie « city stade », afin de conserver du budget pour la réalisation d'un maximum d'autres éléments et zones.

M. MEHL Florian, pense qu'en réalisant plusieurs travaux de terrassement ou le scellement des tables en régie, une économie considérable pourra être faite sur ces postes.

M. SCHNEIDER Emmanuel constate que la majeure partie de ce qui est proposé dans l'aménagement demeure réversible, ce qui est un point très positif dans ce projet. Il se dit prêt à mettre ses compétences dans le domaine de la charpente au service de la collectivité afin de procéder à certaines réalisations en régie avec l'aide de bénévoles. Mme Le Maire souhaite que soit également prévue, la plantation d'une haie assez dense tout le long du côté sud de la zone aménagée, en limite avec la rue de Zœbersdorf, afin d'éviter que des engins motorisés ne pénètrent sur le terrain et ne causent des dégâts.

Même si à terme une association pourrait se charger de l'entretien de la zone intergénérationnelle et de son fonctionnement (potager, verger, récolte des fruits, gestion des ruches), Mme Le Maire précise que dans un premier temps, c'est le conseil municipal, en tant que représentants élus de la population, qui porte, prépare et arrêtera le projet. Toutes les délibérations étant affichées et accessibles au public, les habitants pourront bien sûr faire part de leurs remarques et autres contributions tout au long de l'élaboration du dossier.

Pour finir M. FOGLIO expose le budget qui serait à prévoir sur la base de la réalisation du projet en l'état, en y intégrant tous les éléments sus présentés :

-Projet uniquement réalisé par des professionnels : prévoir une enveloppe de 300.000 € HT

-Projet réalisé en partie en régie ou pour certains éléments, de manière beaucoup plus sommaire : prévoir une enveloppe de 100.000 € HT.

L'ensemble des conseillers approuve le principe d'organisation de l'espace et les aménagements proposés, tout en étant conscient qu'il faudra certainement faire des choix ou à minima, phaser les réalisations, pour que la commune soit en mesure de financer cette ambitieuse opération.

Mme Le Maire remercie M. FOGLIO pour cette présentation très complète du projet. Elle précise qu'à ce stade, l'essentiel du travail réside désormais en la recherche de différents partenaires et subventionnements pouvant être mobilisés, afin de réduire considérablement le coût de ce projet dont l'intérêt intergénérationnel est évident, et proposer un espace ludique, paisible, harmonieux, fédérateur et respectueux de l'environnement, qui profitera à toute la population.

## **PAS DE VOTE**

### **2021-04-02°) Installation défibrillateur :**

Mme Le Maire rappelle la délibération de décembre 2019, par laquelle avait déjà été évoquée, l'obligation pour les ERP de cat. 5, d'être équipés d'un défibrillateur (DAE) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En dehors du côté réglementaire et obligatoire de l'installation de cet équipement, Mme Le Maire souhaite également rendre attentif sur le fait que le DAE pourrait sauver des vies puisque qu'il permet de lutter efficacement, et ce dans la vie de tous les jours, contre les risques d'arrêt cardiaque qui menace chaque citoyen de notre société.

Des désaccords demeuraient quant au positionnement de ce DAE : est-il plus opportun de l'installer au niveau de la mairie qui bénéficie d'un positionnement central pour tous les habitants de la commune, ou au niveau de la salle des fêtes qui est le bâtiment qui accueille le plus de monde lors d'évènements. Mme Le maire expose également qu'en terme de financement, l'achat de cet équipement peut entrer dans le champ de subventionnement de la DETR. Elle expose les devis qui avaient été réceptionnés fin d'année 2019 et sollicite l'accord des conseillers pour demander une actualisation des prix afin de procéder au choix du mieux disant lors de la prochaine réunion du conseil.

### ***Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,***

- De procéder à l'acquisition d'un défibrillateur et de le positionner sur le bâtiment salle des fêtes,
- De demander la réactualisation des devis réceptionnés fin 2019 auprès des entreprises concernées,
- De solliciter un devis auprès de Sovec Nord alsace qui était en charge du lot électricité de la salle des fêtes lors de sa construction, pour le raccordement électrique de cet appareil,
- De choisir l'offre la mieux disante après présentation, lors de la prochaine réunion du conseil,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles cet investissement est susceptible de donner droit, notamment la DETR

## **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2021-04-03°) Aménagement espace paysager devant le 6 rue Principale :**

Mme Le Maire expose le devis transmis par Elsass Garden de Bosselshausen d'un montant de 3.185,-€ HT relatif au projet d'aménagement paysager de la zone se trouvant devant le 6 rue Principale (famille CSUKA KELLER). Cet espace, bien qu'entretenu depuis des années par les riverains, relève du domaine privé communal et il est proposé de l'arborer, en complément de ce qui a déjà été fait devant l'église.

M. SCHNEIDER et M. ERTZ Jean-Marc proposent de réaliser un aménagement moins structuré de cet espace en y implantant de manière plus simple et moins formelle, quelques arbustes et de prévoir également des zones plus fleuries (vivaces ou annuelles).

Il serait par ailleurs souhaitable que la Sté Elsass Garden transmette le plan de l'aménagement qui est prévu afin de prendre une décision sur la base de l'intégralité des éléments.

## **IL EST DECIDE DE SURSOIR A CE POINT**

### **2021-04-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil :**

#### **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Mme Le Maire informe les élus des déclarations d'intentions d'aliéner qui lui ont été soumises :

<b>NUMERO DIA</b>	<b>DATE DE RECEPTION</b>	<b>Adresse Références parcelles</b>	<b>DATE DE REPONSE</b>	<b>DECISION</b>
02/2021	19/04/2021	Lieu-dit Village S1 P34 2 ares27	20/04/2021	NON PREEMPTION

Les membres du conseil prennent acte.

## **PAS DE VOTE**

## **2021-04-05°) Demande de subventions : Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle :**

Mme Le Maire présente la demande de subvention adressée par l'Association des Amis de Mémorial de l'Alsace Moselle pour l'année 2021.

### **Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 30 € à l'AMAM au titre de l'année 2021
- d'imputer la dépense au compte 6574

### **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## **2021-04-06°) Divers et informations :**

- Distribution est faite des tableaux des assesseurs pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021
- 14 juillet 2021 : considérant l'évolution de la pandémie, Mme Le Maire informe que la cérémonie de la fête nationale pourra être organisée à la salle des fêtes cette année. Rendez-vous sera donné à tous les habitants, le 14 juillet au soir à 19h, pour partager le verre de l'amitié, knacks et les traditionnels desserts faits maison par les conseillers municipaux. Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, dans laquelle il sera également mentionné le thème du concours photo de cette année : « photo de famille »
- Concours fleurissement : rendez-vous est donné à tout conseiller disponible, le vendredi 9 juillet à 18h devant la mairie, afin de faire le tour du village et procéder à la désignation des gagnants de chaque catégorie.
- Marché aux puces : en raison du contexte sanitaire, le traditionnel marché aux puces ne se tiendra pas en juin, mais le dimanche 18 juillet 2021. Les protocoles sanitaires à mettre en œuvre étant encore très lourds à gérer, il n'y aura pas de sanglier à la broche mais uniquement des grillades au niveau de la restauration.
- , il n'y aura pas de sanglier à la broche mais uniquement des grillades au niveau de la restauration.

### **Problèmes boue, odeurs et entretien en entrée de village côté Riedheim :**

Le conseil municipal souligne que l'embellissement de la traversée du village est une chose mais qu'il ne doit pas être terni par l'état de l'entrée de la commune côté Riedheim, un état souligné par des habitants de la commune voire même extérieurs à la commune. Il soulève les problèmes générés par l'EARL BERST, tout particulièrement les odeurs très fortes dues aux eaux stagnantes avec un risque de pullulation de moustiques, le dépôt d'ensilage avarié, la saleté récurrente sur les trottoirs et sur la route avec un risque d'accident sur chaussée glissante, lors des pluies et le dépôt de pneus près de la chaussée. Bien qu'une réunion ait eu lieu en mairie il y a quelques mois de cela au cours de laquelle les deux associés s'étaient engagés à nettoyer régulièrement la zone et d'acheter et installer des panneaux afin de prévenir les automobilistes du danger lié à la boue sur la route, force est de constater que rien n'a été fait et qu'au contraire, les nuisances se sont aggravées. Le conseil municipal demande à la commune d'interpeler une nouvelle fois les associés à ce sujet par courrier afin de fixer des délais de réalisation et qu'ils agissent au plus vite pour régler ce problème sanitaire.

Plusieurs conseillers se prononcent en faveur d'une nouvelle médiation.

La séance est levée à 21h45.